

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **25**

Procurations : **2**

Nombre de conseillers
absents : **6**

OBJET :
Décision modificative
N°2 du budget
PRINCIPAL

SEANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 17 septembre à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 11 septembre 2024 s'est réuni en salle TOURNILHAC de la
Mairie, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON,
Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE,
Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique
MORENO, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry BARTHELEMY,
Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Bernard DUNIAT,
Serap ALP, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Claire JOYEUX, Annie
CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON,
Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Claude GOUILLON-CHENOT,

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,
Monique DURAND-PRADAT,
Patricia BOSTMAMBRUN,
David DEROSSIS,
Michelle MAGNOL,

Secrétaire de séance :

Christophe MANKA

DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** les instructions budgétaires et comptables M57 ;
- **Vu** la délibération n°5 du conseil municipal du 5 septembre 2023, adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 ;
- **Vu** la délibération n°10 du conseil municipal du 14 novembre 2023, adoptant le règlement budgétaire et financier ;
- **Vu** la délibération n°30 du conseil municipal du 15 avril 2024, approuvant le budget primitif du budget principal 2024.
- **Vu** la délibération n°15 du conseil municipal du 25 juin 2024, approuvant la DM1 du budget principal 2024.

- **Considérant** les dépenses supplémentaires en fonctionnement :

Suite à l'attribution de la subvention par le Conseil Départemental d'un montant de 3 000,00 euros pour le Festival du Sport Populaire et des besoins en fonctionnement pour l'achat de divers goodies, il est nécessaire d'ajouter des crédits budgétaires en dépenses sur le compte 6228 - Divers et en recettes au 7473 – Subvention Département pour 3 000,00 euros.

Une erreur entre la section d'investissement et de fonctionnement a été commise pour le diagnostic des collections du Musée lors de l'élaboration du budget primitif 2024. Il est nécessaire de rectifier cette erreur et de remettre les crédits budgétaires sur la section de fonctionnement.

Il convient d'ajouter un montant de 28 212,00 euros en dépenses de fonctionnement sur le compte 6288 – Autres services extérieurs et une recette de fonctionnement sur le compte 74718 – Autres subvention organismes d'Etat pour un montant de 8 000,00 euros. Il faut également modifier les comptes 023 – Virement à la section d'investissement en dépenses de fonctionnement et 021 – Virement de la section de fonctionnement en recettes d'investissement pour un montant de 20 212,00 euros en négatif, modifier en dépenses d'investissement sur le compte 2031 - Etudes pour un montant de 28 212,00 euros en négatif et en recette d'investissement sur le compte 1322 – Subventions Région d'un montant de 8 000,00 euros en négatif.

Une erreur a été commise lors de l'élaboration du budget primitif 2024 pour le l'achat de matériels d'entretien qui relève de la section de fonctionnement et non de la section d'investissement.

Pour rectifier cette erreur, il faut ajouter un montant de 30 000,00 euros en dépenses de fonctionnement sur le compte 6288 - Divers et modifier les comptes 023 – Virement à la section d'investissement en dépenses de fonctionnement. Il faut également modifier le compte 021 – Virement de la section de fonctionnement en recettes d'investissement pour le même montant en négatif.

Une modification en dépenses d'investissement sur le compte 2158 – Autres installations, matériel et outillage technique pour un montant de 30 000,00 euros en négatif doit également être faite.

Afin de préserver l'équilibre budgétaire du budget annexe OPAH, il est nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires pour le solde des amortissements restant à réaliser sur le compte 65736211 – Subvention budget annexe pour un montant de 6 000,00 euros. Il s'agit d'une subvention du budget PRINCIPAL au budget annexe.

Suite à l'état de l'inventaire contradictoire établi par l'entreprise SCIE dans le marché global de performance du renouvellement, de l'exploitation et la maintenance des installations d'éclairage public et connexes, il est nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires en section de fonctionnement pour la maintenance et pour couvrir le montant des révisions de prix non prévus au budget primitif sur le compte 6156 – maintenance pour un montant de 4 793,30 euros.

Du matériel classé, actuellement stocké aux Forges Mondière, doit être déménagé avant de débiter les travaux. Des crédits budgétaires afin de réaliser la prestation sur le compte 6288 – Autres services extérieurs pour un montant de 76 111,51 euros sont à prévoir.

La Commune doit réaliser une étude ethnologique pour la constitution du dossier d'inscription des savoir-faire couteliers thiernois au Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) de la France. Il faut ajouter les crédits budgétaires afin de réaliser cette étude au compte 617 – Etudes et recherches pour un montant de 12 500 euros et réduire les dépenses de fonctionnement au compte 60628 – Fournitures non stockées pour 1 000 euros et au compte 6288 – Divers pour 1 500 euros.

- **Considérant** les dépenses supplémentaires en investissement :

Dans le cadre du remboursement des cautions versées par des locataires suite à leur départ, il est nécessaire de prévoir des crédits budgétaires supplémentaires au compte 165 – Dépôts et Cautionnements pour un montant de 649,41 euros.

Pour la prise en charge de la fin des travaux du 34 rue des Papeteries, il est nécessaire d'ajouter des crédits supplémentaires au compte 20422 – Subventions aux personnes de droits privés pour un montant de 3 147,30 euros.

En raison des travaux supplémentaires à réaliser en 2024, d'une erreur d'écriture sur le budget annexe ANRU II pour des travaux sur le bâtiment du CCAS, il est nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires en section d'investissement sur le compte 2313 – Construction pour un montant 222 959,61 euros.

Dans le cadre de remboursement de taxes d'aménagement pour des permis de construire accordés en 2020 à l'entreprise SAS EPURE CORNET, des crédits budgétaires supplémentaires à hauteur de 49 472,91 euros en dépenses au 10226 – Taxe d'aménagement sont à prévoir.

- **Considérant** les recettes supplémentaires en fonctionnement :

Le montant de la subvention versée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour le fonctionnement de l'école de musique est supérieur au montant initialement prévu. Le compte 74718 – Subvention autres organismes d'Etat sera augmenté de 40 000,00 euros.

Lors de l'élaboration du budget primitif 2024, il a été omis d'inscrire les recettes pour les inscriptions au Centre Omnisport Municipal (COM). Le compte 70631 – Redevance à caractère sportif sera augmenté de 4 000,00 euros.

La Commune a bénéficié du soutien de l'Association Nationale Recherche Technologie (ANRT) dans le cadre du mémoire de recherche sur 3 ans de Merveille TAWAB et du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) dans le cadre du territoire apprenant. Il convient de rajouter respectivement les crédits sur le compte 747888 – Autres subvention pour un montant de 4 500,00 euros et sur le compte 74773 – Subvention FAEDER pour un montant de 27 786,78 euros.

Le Conseil Régional a accordé à la Commune pour 2024 une subvention supérieure à ce qui avait été prévu initialement pour le festival PAMPARINA. 4 000 euros seront rajoutés au compte 7472 – Subvention Région.

Dans le cadre de la signature de la convention avec l'entreprise ALCOME pour la réduction des mégots dans les espaces public, une subvention a été attribuée par cette entreprise à la commune. Il convient de rajouter des crédits supplémentaires au compte 74788 – Autres subventions pour un montant de 6 618,03 euros.

En recettes de fonctionnement, au compte 74718 – Subvention Etat (subvention DRAC) un montant de 10 000 euros sera rajouté dans le cadre de la réalisation d’une étude ethnologique pour la constitution du dossier d’inscription des savoir-faire couteliers thiernois au Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) de la France.

- **Considérant** les recettes supplémentaires en investissement :

L’attribution de subvention pour le terrain synthétique dans le cadre de la DETR et l’attribution de subvention par le Fonds d’Aide au Football Amateur (FAFA) ont été notifiées. Il convient d’inscrire les crédits budgétaires sur les comptes respectifs 1321 – Subventions Etat pour un montant de 105 000,00 euros et 1328 – Autres subventions pour un montant de 39 700,00 euros ;

La notification de l’attribution des Amendes de police pour 2024 nécessite l’inscription des crédits budgétaires au compte 1345 – Amendes de police pour un montant de 85 709,00 euros en recettes.

La notification définitive du FCTVA et la prévision initiale au budget primitif 2024 nécessitent le rajout les crédits budgétaires au compte 10222 – FCTVA pour un montant de 45 820,23 euros.

- **Considérant** les travaux pour compte de tiers – dépenses et recettes :

Des crédits supplémentaires à hauteur de 7 272,00 euros ont dû être rajoutés au compte 454110530 – Travaux pour compte de tiers en dépenses et au compte 454120530 – Travaux pour compte de tiers en recettes. Ces modifications font suite au manque d’entretien d’une parcelle par un contribuable, aux nuisances engendrées et aux recours fait par la commune à ce jour sans réponse. Ces travaux de débroussaillage pour compte de tiers pour une parcelle privée ont dû être réalisés. Les frais occasionnés seront refacturés au contribuable.

Il est proposé la décision modificative suivante :

Compte budgétaire	BP + DM + AS + RAR Dépenses	Dépenses	BP + DM + AS + RAR Recettes	Recettes
Section de fonctionnement				
Dépenses et recettes réelles de fonctionnement				
<i>Chapitre 011 – Charges à caractère générales</i>				
D/011/60628 – Fournitures non stockées		- 1 000,00 €		
D/011/617 - Etudes et recherches		+ 12 500,00 €		
D/011/6156 – Maintenance		+ 4 793,30 €		
D/011/6228 – Divers		+ 31 212,00 €		
D/011/6288 – Autres services extérieurs		+104 611,51 €		
Sous total chapitre 011	6 254 922,36 €	+ 152 116,81 €		
<i>Chapitre 65 – Autres charges de gestion courantes</i>				
D/65/65736211 – Subvention de fonctionnement au budget annexe non doté de la personnalité morale		+ 6 000,00 €		
Sous total chapitre 65	2 247 149,89 €	+ 6 000,00 €		

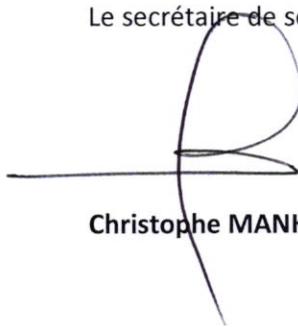
<i>Chapitre 70 – Produits des services</i>				
C/70/70631– Redevance à caractère sportif				+ 4 000,00 €
<i>Sous total chapitre 70</i>			1 032 765,00 €	+ 4 000,00 €
<i>Chapitre 74 – Dotations et participations</i>				
C/74/74718 – Subvention Etat				+ 58 000,00 €
C/74/7472 – Subvention Région				+ 4 000,00 €
C/74/7473 – Subvention Département				+ 3 000,00 €
C/74/74773 – Subvention FAEDER				+ 27 786,78 €
C/74/747888 – Autres Subventions				+ 11 118,03 €
<i>Sous total chapitre 74</i>			3 594 990,00 €	+103 904,81 €
Total des variations des dépenses et recettes réelles de fonctionnement		+ 158 116,81 €		+107 904,81 €
Dépenses et recettes d'ordre de fonctionnement				
<i>Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement</i>				
D/023 – Virement à la section d'investissement		- 50 212,00 €		
<i>Sous total chapitre 023</i>	1 745 171,73 €	- 50 212,00 €		
Total des variations des dépenses et recettes d'ordre de fonctionnement		- 50 212,00 €		- €
TOTAL DES VARIATIONS SECTION DE FONCTIONNEMENT		+ 107 904,81 €		+107 904,81 €
Section d'investissement				
Dépenses et recettes réelles d'investissement				
<i>Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles</i>				
D/20/2031 – Etudes		- 28 212,00 €		
<i>Sous total chapitre 20</i>	153 217,90 €	- 28 212,00 €		
<i>Chapitre 204 – Subventions d'équipements versées</i>				
D/204/20422 – Subventions d'équipement aux personnes de droits privés		+ 3 147,30 €		
<i>Sous total chapitre 204</i>	135 000,00 €	+ 3 147,30 €		
<i>Chapitre 21 – Immobilisations corporelles</i>				
D/21/2158 – Autres installations, matériel et outillage technique		- 30 000,00 €		
<i>Sous total chapitre 21</i>	992 578,76 €	- 30 000,00 €		
<i>Chapitre 23 – Immobilisations en cours</i>				

D/23/2313 – Constructions		+ 222 959,61 €		
Sous total chapitre 23	6 150 291,68 €	+ 222 959,61 €		
Chapitre 10 – Dotations				
C/10/10222 – FCTVA				+ 45 820,23 €
D/10/10226 – Taxes d'aménagement		+ 49 472,91 €		
Sous total chapitre 10	- €	+ 49 472,91 €	725 959,31 €	+ 45 820,23 €
Chapitre 13 – Subvention d'investissement				
C/13/1321 Subvention d'investissement Etat				+105 000,00 €
C/13/1322 – Subvention d'investissement Région				- 8 000,00 €
C/13/1328 – Autre Subvention d'investissement				+ 39 700,00 €
C/13/1345 – Amendes de police				+ 85 709,00 €
Sous total chapitre 13			1 026 590,20 €	+ 222 409,00 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées				
D/16/165 – Dépôts et cautionnements		+ 649,41 €		
Sous total chapitre 16	1 652 000,00 €	+ 649,41 €		- €
Chapitre 4541 – Travaux pour compte de tiers				
D/4541/454110530 – Travaux pour compte de Tiers		+ 7 272,00 €		
D/4541/454120530 – Travaux pour compte de Tiers				+ 7 272,00 €
Sous total chapitre 4541	- €	7 272,00 €	- €	+ 7 272,00 €
Total des variations des dépenses et recettes réelles d'investissement		+ 225 289,23 €		+ 275 501,23 €
Dépenses et recettes d'ordre d'investissement				
Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement				
C/021 – Virement de la section de fonctionnement				- 50 212,00 €
Sous total chapitre 021			1 745 171,73 €	- 50 212,00 €
Total des variations des dépenses et recettes d'ordre d'investissement		- €		- 50 212,00 €
TOTAL DES VARIATIONS SECTION D'INVESTISSEMENT		+ 225 289,23 €		+ 225 289,23 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE AVEC 19 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE (Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE, Philippe BARRAU) ET 6 ABSTENTIONS (Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Bernard DUNIAT, Yoann BENTEJAC, Farida LAÏD et Serap ALP) :

- **Approuve** la Décision Modificative n°2 du budget PRINCIPAL ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance



Christophe MANKA

Le Maire,



Stéphane RODIER